



Quatorzième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 30 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Association internationale de développement

Danemark, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Philippines,  
Soudan et Suède. Projet de résolution commun

L'Assemblée générale,

Consciente de la résolution prise par l'Organisation des Nations Unies et énoncée dans la Charte, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et, à ces fins, de recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Rappelant l'intérêt que porte l'Assemblée générale aux formes nouvelles de financement international visant à accélérer le développement économique des pays sous-développés,

1. Accueille avec satisfaction la décision de principe prise à la récente réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de créer une association internationale de développement, qui serait une filiale de la Banque;

2. Espère que la nouvelle filiale de la Banque internationale fournira aux pays sous-développés des types de financement que ne pouvait jusqu'ici offrir un organisme multilatéral et qui, en stimulant le développement économique, permettront à ces pays d'améliorer la situation de leur balance des paiements;

3. Exprime l'espoir que des dispositions adéquates seront prises et que des procédures appropriées seront adoptées en vue d'assurer des rapports de travail

étroits, ainsi qu'une coordination et un système de consultation efficaces entre l'Association internationale de développement et l'Organisation des Nations Unies;

4. Prie le Secrétaire général de transmettre au Président de la Banque internationale, pour communication au Directeur exécutif de la Banque, les comptes rendus des débats que l'Assemblée générale a consacrés à cette question à sa présente session.

-----